

Société d'Équipement du Département du Doubs - «SEM d'or» 1994

M. LE MAIRE : Je voudrais vous rappeler puisque vous l'avez sans doute lu dans la presse, que la Société d'Équipement du Département du Doubs a eu le privilège d'emporter deux beaux résultats.

Le premier qui est un «SEM d'or», récompense la Société d'Économie Mixte qui a présenté le meilleur dossier de réalisation dans l'aménagement urbain. La SEDD du Doubs a proposé le dossier du réaménagement du quartier Battant qui a donc remporté ce prix.

A côté de cet aménagement de territoire, il y avait d'autres catégories de «SEM d'or», il y en avait 7 en tout que d'autres villes, d'autres sociétés d'économie mixte ont remporté. Parmi les 7 qui ont remporté un «SEM d'or», le choix du jury s'est porté pour une super SEM, c'est-à-dire le meilleur dossier parmi les 7 meilleurs, sur la Société d'Équipement du Doubs qui a remporté cette fois cette très belle sculpture.

Je voudrais donc féliciter la Société d'Équipement du Département du Doubs et son directeur M. DEPERROIS qui souhaite rappeler brièvement au Conseil Municipal les activités de la SEDD, ce qu'elle réalise ou a réalisé avec la Ville, qui est impliquée depuis longtemps déjà dans cette société d'économie mixte.

M. DEPERROIS : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je vous remercie de m'accorder quelques minutes pour vous présenter et vous commenter ces deux distinctions nationales qui viennent d'être décernées à la Société d'Équipement du Doubs, qui est votre société, puisque la Ville de Besançon en est actionnaire. Ces deux distinctions nous ont été décernées à l'occasion du congrès de la Fédération Nationale des SEM qui s'est tenu à Tours récemment, les 5 et 7 octobre dernier. Elles nous ont été attribuées dans le cadre de deux concours qui ont été lancés auprès des Sociétés d'Économie Mixte au niveau national pour repérer les SEM qui, au plan national, conduisent des actions de développement particulièrement significatives.

Dans un premier temps, il nous a été décerné le «SEM d'or» dans la catégorie «aménagement et politique de la ville» comme le rappelait M. le Maire, pour l'action que nous conduisons sur le centre-ville de Besançon notamment sur le quartier Battant, le quai Vauban et plus récemment sur la Boucle. C'est une action pour laquelle la SEDD, donc votre société, est depuis 1977, donc près de 17 ans, l'opérateur de la politique de la Ville de Besançon pour la réhabilitation de ses quartiers. La SEDD intervient notamment pour lancer et conduire différentes actions et procédures simultanément et successivement sur ces quartiers dans lesquels 1 200 logements ont été réhabilités aujourd'hui.

Les différentes procédures que nous avons mises en œuvre sur ces quartiers sont les suivantes : tout d'abord, première action : une procédure d'opération programmée d'amélioration de l'habitat que vous connaissez bien puisqu'elle vise à réhabiliter le parc privé et faire bénéficier les propriétaires privés de financements, de subventions, de la part de l'ANAH pour réhabiliter leurs logements. C'est ainsi que près de 800 logements ont été réhabilités pour lesquels la SEDD a assuré, auprès des propriétaires privés, un rôle traditionnel d'animateur de l'OPAH pour leur apporter toutes informations sur les conditions de réhabilitation de leurs immeubles, en allant même, dans certains cas, pour les travaux les plus importants, jusqu'à proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage à ces propriétaires privés.

Le deuxième type d'actions que nous avons conduit sur le quartier sont des procédures de résorption d'habitat insalubre où les immeubles étaient dans un tel état qu'il a été jugé préférable de les démolir pour, à l'emplacement, soit reconstruire, soit simplement retrouver des espaces libres sur le quartier. C'est ainsi que nous avons mené cinq opérations de résorption d'habitat insalubre sur le quartier Battant sur ces 17 années pour lesquelles la SEDD a été concessionnaire et aménageur. Il

s'agit bien entendu de réhabilitations ponctuelles, et non pas de grandes opérations qui portent sur des îlots entiers. On peut citer l'îlot de Vignier par exemple qui a fait l'objet d'une procédure de résorption d'habitat insalubre.

La SEDD est également intervenue pour conduire un troisième type d'actions qui porte sur la réhabilitation ou la reconstruction d'immeubles avec des financements de type prêts locatifs aidés. C'est ainsi que près de 200 logements ont été réhabilités par la SEDD qui est intervenue dans ce type d'actions pour le compte de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Besançon avec laquelle nous avons conclu un accord de partenariat et nous intervenons, pour son compte, en maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation des immeubles dont elle est propriétaire dans le quartier Battant.

Quatrième type d'action que nous avons conduit et qui n'est pas le plus important, loin s'en faut, c'est la réhabilitation de quelques immeubles en accession, qui ont été revendus par logement à quelques propriétaires. Cette action a porté sur moins de 100 logements.

Enfin, cinquième action que nous avons également menée sur le quartier, c'est la réhabilitation d'anciens immeubles classés. Tout le monde connaît l'Hôtel Jouffroy et l'Hôtel de Champagny qui ont été réhabilités et dans lesquels des activités ou services et des professions libérales ont été installés.

Sixième action qui s'est conduite également sur le quartier, c'est le réaménagement d'espaces et d'équipements publics. Il faut reconnaître que cette action a été menée essentiellement par les services municipaux, et accompagnement de l'action sur le bâti.

Et, septième et dernière action qui a toute son importance et qui a permis la réalisation de ces différentes actions que je vous ai énumérées, c'est que simultanément à cette intervention sur le bâti, la SEDD s'est préoccupé, au travers de son agent de relogement, d'une coordination de tous les relogements sur le quartier. Ce qui fait que, jour après jour, nous avons participé à la réhabilitation de 1 200 logements qui sont aujourd'hui réhabilités avec 90 % des habitants maintenus sur le quartier, ce qui était une des préoccupations et un des objectifs de la Ville de Besançon. Au niveau économique, c'est environ 300 MF de travaux qui ont été mis sur le marché des entreprises.

Bien entendu, je tiens à préciser et je l'ai précisé au cours du congrès, ces résultats ne sont pas le fruit d'un travail propre de la SEDD mais bien le fruit d'un travail collectif auquel ont participé en premier chef les élus de la Ville de Besançon et les services avec lesquels nous travaillons en étroite complémentarité, les services administratifs, les services techniques, et notamment l'atelier d'urbanisme, mais également oeuvre à laquelle ont participé les services de l'Etat, notamment les services de l'ANAH et les services de la DDE et puis également, je l'ai mentionné tout à l'heure, la SAIEMB pour laquelle nous avons réhabilité plusieurs immeubles en PLA.

La SEDD, via son équipe centre-ville qui comprend 3 chargés d'opération et 1 agent de relogement, c'est 4 personnes plus le secrétariat qui travaillent à plein temps sur le centre-ville de Besançon. La SEDD a apporté sa capacité à prendre en compte tous les aspects du quartier dans le respect des objectifs de développement global qui ont été fixés par la Ville même si nous intervenons principalement sur le bâti. La SEDD a apporté sa capacité de coordonnateur et d'assembleur de différentes procédures et enfin la SEDD a apporté sa capacité à initier, étudier, animer et réaliser l'ensemble des actions que je vous ai énumérées. Voilà donc le dossier que j'ai présenté devant le jury du concours et qui nous a valu de nous voir décerner le «SEM d'or» de la catégorie «aménagement et politique de la ville». Je vous lis les attendus du jury : ce «SEM d'or» nous a été attribué pour la qualité de l'action de la SEDD, de réhabilitation sur le centre-ville de Besançon qui s'inscrit à la fois dans la durée et la diversité. D'autres sociétés se sont également vues décerner un «SEM d'or» : la SEM de Rambouillet qui est une SEM immobilière, une SEM de Roubaix qui est la SEM de l'eurotéléport qui

intervient dans le domaine des télécommunications, une autre SEM qui gère les transports publics à Orléans et enfin la SEM de gestion du Palais des Pages à Avignon. Ceci montre la diversité des modalités d'intervention ou des types d'intervention des Sociétés d'Economie Mixte au niveau national. Et c'est parmi ces 5 sociétés que la Fédération Nationale des SEM a lancé un deuxième concours pour attribuer le super «SEM d'or» à la SEM la plus performante de par l'ensemble de son activité et sa logique d'entreprise. J'ai donc été invité, en 20 minutes, devant l'assemblée des congressistes, à présenter l'action que nous menons sur le centre-ville de Besançon que je viens de vous commenter, ainsi que l'activité globale de la SEDD au plan départemental. Sur ce dernier point, le jury a particulièrement remarqué d'une part notre dispositif de présidence tournante, puisque vous savez que la SEDD est présidée en alternance par la Ville de Besançon, le Conseil Général et le District Urbain du Pays de Montbéliard qui en sont les trois collectivités actionnaires.

Le jury a également remarqué nos interventions pour de multiples communes du département. Certes nous intervenons beaucoup pour la Ville de Besançon, mais nous intervenons également pour à peu près 40 communes au niveau du département, la ville de Montbéliard, la ville de Pontarlier, communes urbaines et aussi des communes plus petites comme celles de Mouthe, de Frasne, de Pugey plus près de nous, des Hôpitaux-Neufs.

Nous intervenons aussi pour le compte du Conseil Général, bien souvent via les syndicats mixtes qu'il crée avec les communes. C'est ainsi que nous réhabilitons la piscine de Malbuisson, que nous travaillons à la finition et l'extension des tremplins de Chaux-Neuve et que nous travaillons sur des zones d'activités à Morteau et, en projet, à Baume-les-Dames. Nous sommes également l'opérateur de la Région de Franche-Comté pour construire les lycées et les équipements universitaires pour lesquels la Région prend la maîtrise d'ouvrage. Nos interventions sur 40 communes représentent 140 opérations d'aménagement ou de constructions d'équipements.

Enfin, le jury a remarqué les valeurs de partenariat et de services que la SEDD veut développer avec toutes les collectivités locales du département. Et c'est bien sûr, pour tout à la fois l'action que nous avons sur le centre-ville de Besançon et cette activité départementale de la société, que nous nous sommes vus décerner ce trophée du super «SEM d'or». Ces deux récompenses honorent bien entendu l'équipe de la SEDD, ces 26 personnes quotidiennement à mes côtés. Ceux qui travaillent sur le centre-ville ont souhaité rester discrets mais je tiens à les saluer et les féliciter devant vous. Ces deux récompenses sont pour nous un encouragement à continuer à apporter aux élus et à vous apporter un service de qualité en complète transparence avec les élus et avec vos services et en étroite complémentarité avec eux. Mais surtout, et c'est pour cela que j'ai sollicité de M. le Maire ma venue ce soir au Conseil Municipal, je voulais vous dire que ces deux récompenses honorent aussi la politique d'urbanisme de la Ville de Besançon pour la réhabilitation de ses quartiers, car sans cette politique d'urbanisme, la SEDD ne serait pas intervenue comme elle l'a fait et il n'y aurait pas aujourd'hui de «SEM d'or» et également tous les élus des collectivités locales du département qui, comme vous, considèrent la SEDD comme un de leurs opérateurs en lui confiant la réalisation de leurs projets de développement car nous savons bien que la SEDD n'existe et ne pourra continuer d'exister que par la volonté des élus qui portent les valeurs de l'économie mixte.

Aujourd'hui l'activité que nous avons pour la Ville de Besançon représente 45 % de l'activité globale de notre société. Pour de plus amples détails sur cette activité départementale, vous avez devant vous la plaquette de la société.

Pour ces différentes raisons, je voulais vous dire très sincèrement que ces trophées qui nous ont été décernés sont également les vôtres et je vous remercie de votre confiance.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DEPERROIS. Donc pour plus amples informations, vous avez sur vos bureaux cette plaquette toute récente de la SEDD avec laquelle nous continuerons de travailler.

Dont acte.